

Montréal, le 25 janvier 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Marie-Pierre-Boudreau
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l.
800, rue du Square Victoria, bureau
3500
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^e Dominique Neuman
Avocat
5159, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2T 1R9

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter du
1^{er} janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier Régie : R-4194-2022, Phase 3B**

Chère consœur, cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la correspondance du FCEI du 24 janvier dernier ainsi que le courriel du RTIEÉ de ce jour, requérant un délai additionnel pour le dépôt de leur preuve dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde le délai demandé et attendra donc le dépôt de la preuve de la part du FCEI **au plus tard le 30 janvier 2025 à 16 h** ainsi que celui de la preuve du RTIEÉ **au plus tard le 26 janvier à 12 h**.

Veillez agréer, chère consœur, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml